

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 34

N°149

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUILLET 2018

L'AN deux mille dix huit, le 11 juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 6 juillet 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00, sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danielle, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, GARNIER Daniel, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Excusés :

Représentés par :

Madame Magali CHERET	Madame Sozig NEDELEC
Monsieur Fethi CHOUDER	Monsieur Kilani KAMALA
Monsieur Pascal BEAUDET	Monsieur Anthony DAGUET
Madame Sylvie DUCATTEAU	Madame Sophie VALLY
Monsieur Antoine WOHLGROTH	Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Madame Alice FAGARD	Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Monsieur Guillaume SANON	Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Hana RABAH	Madame Mériem DERKAOUI
Madame Evelyne YONNET	Monsieur Daniel GARNIER
Monsieur Rachid ZAIRI	Madame Thérèse MBONDO
Madame Nadia LENOURY	Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Sophie VALLY

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des
Finances/Service PPI Etudes Financieres et Dette

**OBJET : Avenant à l'octroi d'une garantie d'emprunt à la Société Publique
Locale Plaine Commune Développement à hauteur de 30% d'un emprunt de 2
500 000€ dans le cadre du financement de la ZAC Port Chemin Vert**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu l'article 2298 du Code civil portant sur les obligations de la caution envers le créancier;

Vu l'article L2252-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les conditions générales d'octroi de garantie d'emprunt par les collectivités ;

Vu l'article L2252-2 du Codes Général des Collectivités exemptant les opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements réalisées par les organismes d'habitations à loyer du respect des ratios prudentiels précisés à l'article L2252-21 du CGCT ;

Vu la délibération n°49 du Conseil Municipal de la Ville d'Aubervilliers du 28 mars 2018 portant octroi d'une garantie d'emprunt à Plaine Commune Développement dans le cadre de l'opération « ZAC Port Chemin Vert ».

Considérant que le financement de l'opération « PORT – CHEMIN VERT » visant à la création d'un nouveau quartier mixte urbain et dense de grande qualité architecturale et urbaine comprenant logements, commerces, services et équipements situé à AUBERVILLIERS nécessite un financement complémentaire de 2,5M€ ;

Considérant que l'emprunt nécessaire au financement de cette opération a été garanti par le cautionnement solidaire de la COMMUNE D'AUBERVILLIERS à hauteur de 30% à l'issue de la délibération n°49 du 28 mars 2018 ;

Considérant qu'un avenant à ce contrat d'emprunt garanti a été émis à la demande de l'emprunteur afin de repousser la date de décaissement du prêt du 29/03/2018 au 27/04/2018 ;

Considérant que cet avenant modifie, à la marge, les caractéristiques financières de l'emprunt initialement souscrit ;

Considérant que cet avenant doit être approuvé par la Ville, en sa qualité de garant, avant le 30/09/2018 ;

Considérant l'intérêt local à soutenir le financement de l'opération « PORT – CHEMIN VERT ».

Adoption à l'unanimité par 44 pour , 1 ne prend pas part au vote (Jean-François MONINO)

DELIBERE :

AUTORISE Madame la Maire à signer l'avenant n°1 au contrat à taux fixe de marché du 12/02/2018 souscrit entre la Société Générale et Plaine Commune Développement et annexé à la présente délibération,

DONNE tous pouvoirs à Madame la Maire à l'effet de signer l'engagement de cautionnement modifié ; Madame la Maire étant habilité en outre à signer, sans autre délibération, tout acte subséquent.

DECIDE que la présente délibération sera transmise, avant signature de l'acte de cautionnement par Madame la Maire à Monsieur le Préfet, et sera publiée et inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Reçu en préfecture le : 13/07/18
Publié le : 13/07/18
Certifié exécutoire : 13/07/18

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

